

1. Politique du traitement documentaire du Service des bibliothèques de l'UQAM

2. Énoncé de principe

Toutes les ressources documentaires acquises par le Service des bibliothèques, incluant les collections particulières de l'UQAM, de même que diverses ressources en libre accès, recevront une description bibliographique, une indexation et un traitement matériel afin de permettre aux usagers le meilleur repérage possible.

3. Responsable de la politique

Les Services techniques (ST) du Service des bibliothèques de l'UQAM sont responsables de l'application de cette politique et de sa mise à jour.

4. Champs d'application

La présente politique s'adresse aux bibliothèques et aux services de l'UQAM, excluant le secteur de la Gestion de la production institutionnelle (GPI) qui fait l'objet d'une politique distincte. Elle s'applique à toutes les ressources documentaires soumises pour traitement, indépendamment de leur type et de leur support.

Les périodiques électroniques ne reçoivent aucun traitement documentaire puisqu'ils sont gérés par un résolveur de liens OpenURL. Les documents menant à la diplomation et toutes les ressources issues du patrimoine institutionnel relèvent de la GPI et de sa politique.

Les monographies électroniques reçoivent un traitement documentaire déterminé par le mode d'acquisition de la ressource et les besoins des bibliothécaires des services spécialisés.

Les projets spéciaux qui font l'objet d'une demande des bibliothèques et des services de l'UQAM, et qui nécessitent un traitement particulier par les ST sont exclus de la présente politique et sont assujettis à la politique du Guichet de projets.

5. Définitions

- FRBR (*Functional Requirements for Bibliographic Records*) : modèle conceptuel de données bibliographiques adopté par l'ensemble de la communauté internationale.
- LCSH (*Library of Congress Subject Headings*) : répertoire de sujets en langue anglaise permettant de décrire le contenu intellectuel d'un document.
- MARC21 (*Machine Readable Cataloguing*) : format d'échange de données bibliographiques basé sur des normes de catalogage.

- RDA (Ressources : Description et accès) : système de description bibliographique adopté par l'ensemble de la communauté internationale.
- Ressources documentaires : tout document sélectionné, sur quelque support que ce soit, pour répondre aux besoins d'information, d'éducation, de culture et de recherche des usagers de l'UQAM.
- Résolveur de liens OpenURL : outil permettant à un usager d'accéder à des ressources électroniques pour lesquelles l'institution est abonnée.
- RVM (Répertoire de vedettes matière) : équivalent francophone du LCSH géré par l'Université Laval.

6. Adhésion aux normes de la communauté bibliothéconomique

Les Services techniques reconnaissent l'importance d'adhérer à des normes reconnues nationalement et internationalement, afin de pouvoir à la fois dériver et partager des données bibliographiques et d'assurer une cohérence bibliographique pour les usagers.

6.1 Normes nationales et internationales

Le traitement documentaire s'arrime aux normes faisant autorité dans le domaine de description bibliographique, d'indexation et du repérage.

Il s'applique notamment aux normes de description RDA, indexe les sujets avec le Répertoire de vedettes-matière (RVM) de l'Université Laval et l'encodage des données bibliographiques est effectué en MARC21. Afin d'offrir aux usagers un accès cohérent et uniforme des formes reconnues de vedette, le contrôle des autorités pour les personnes, les collectivités, les conférences et les titres uniformes est effectué selon les normes RDA dans une base d'autorité locale alimentée par des sources nationales. Pour la plupart des collections documentaires, l'indice de classification demeure la classification de la *Library of Congress*.

6.2 Convention locale

À défaut d'appliquer une norme internationale, une convention locale est définie. Un traitement documentaire particulier, répondant aux besoins spécifiques exprimés par certaines bibliothèques, existe pour différentes catégories de ressources. Des cotes locales et des cotes séquentielles sont également utilisées pour quelques types de ressources documentaires. De plus, les Services techniques ont opté pour la création de notices bibliographiques distinctes pour décrire chaque manifestation d'une même ressource (ex. version imprimée et version en ligne).

6.3 Traitement documentaire

Le traitement documentaire est effectué prioritairement en catalogage dérivé.

6.3.1 Catalogage dérivé

Le repérage dans diverses bases externes permet d'identifier une notice bibliographique correspondant à la ressource documentaire décrite et de la télécharger. Certaines sources de catalogage sont spécifiquement sélectionnées sur la base de leur importance numérique

respective, de leur conformité aux normes RDA, de la présence de zones sujets en RVM ou en LCSH et de critères d'ordre linguistique.

6.3.2 Catalogage original

Le catalogage original est dédié spécifiquement à des catégories particulières de documents : livres rares, livres d'artistes, cartes, partitions, publications gouvernementales, enregistrements sonores, matériel pédagogique, etc., de même qu'à toutes les ressources documentaires qui ne peuvent faire l'objet d'un repérage externe.

6.4 Mécanisme du traitement documentaire en urgence

Le traitement courant est effectué séquentiellement sur la base de l'arrivée chronologique des ressources documentaires aux SB. Toutefois, il existe un mécanisme pour le traitement en urgence suite à une demande émanant d'un usager. Ce dispositif permet d'acheminer rapidement le document à l'utilisateur.

7. Entrée en vigueur

Le 10 décembre 2015